



Refus de contestation de pv

Par **choc**, le **30/06/2016** à **14:16**

Bonjour, j'ai reçu 3 pv de 135euro, dans 3 endroits différents, motif stationnement gênant sur une chaussée ou voie. Sauf que mon véhicule est cassé donc je l'ai garé dans un autre endroit, donc il ne roule plus!! comment je fais pour le déplacé!! alors j'ai contesté les 3 pv, et je viens juste de recevoir une lettre par l'omp avec un refus soit disant qu'aucun élément n'étant susceptible d'être retenu afin de procéder au classement sans suite .. il me demande alors de payer les 405euro dans 15 jours, alors que je suis victime, comment puis-je faire pour réclamer une deuxième fois? j'ai vraiment besoin d'aide, merci.

Par **Visiteur**, le **30/06/2016** à **15:14**

Bonjour,
et vous avez fourni quoi comme preuve de votre bonne foi ?

Par **janus2fr**, le **30/06/2016** à **16:13**

Bonjour,
A priori, vous êtes victime d'une doublette (autre véhicule arborant votre numéro d'immatriculation).
Pour contester les PV, il vous faut apporter la preuve que votre véhicule ne pouvait pas être aux endroits verbalisés, donc qu'il était ailleurs.
Et par la suite, il va falloir voir ce problème de doublette, car sinon ça risque de durer longtemps...